

②

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

②' Numéro de dépôt: 89402972.7

⑤' Int. Cl.⁵ **B42F 15/00 , B42F 15/02**

②② Date de dépôt: 27.10.89

③③ Priorité: 03.11.88 FR 8814323

④③ Date de publication de la demande:
09.05.90 Bulletin 90/19

⑤④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE

⑦① Demandeur: **Société BAGAGES HENRY
PIERRE**
3 et 5 rue de la Haute-Borne, B.P. No 9
F-95610 Eragny-sur-Oise(FR)

⑦② Inventeur: **Henry, Pierre**
3 et 5 rue de la Haute-Borne B.P. No 9
F-95610 Eragny-sur-Oise(FR)

⑦④ Mandataire: **Madeuf, René Louis et al**
**Cabinet Madeuf Conseils en Propriété
Industrielle 3, Avenue Bugeaud**
F-75116 Paris(FR)

⑤④ **Dossier suspendu à accès latéral ou vertical.**

⑤⑦ Le dossier comprend une tringle de suspension (7) constituée de deux bandes (10, 11) comprenant respectivement des tenons (13) et des oeillets (14). Les tenons (13) rentrant dans les oeillets (14) en pénétrant dans des perforations (6) des bords supérieurs (4) de la feuille (3) du dossier.

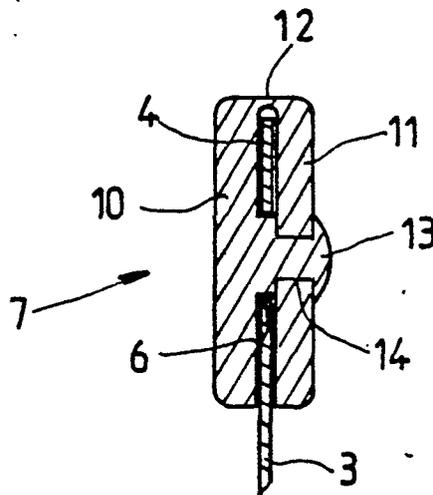


FIG. 3

Dossier suspendu à accès latéral ou vertical.

Les dossiers suspendus à accès latéral ou vertical sont constitués par des poches formées chacune par une feuille pliée en carton ou matière analogue et dans lesquelles des documents à classer peuvent être introduits. Les dossiers sont soutenus par des crochets placés à l'extrémité de tringles auxquelles sont fixés les bords supérieurs de la feuille constituant le dossier, ces crochets reposant sur des rails latéraux appartenant à un meuble de rangement.

On connaît ainsi par le brevet français N° 1 330 836 et son premier certificat d'addition N° 93 346 ainsi que par le brevet français 78 10729 publié sous le N° 2 422 508, des dossiers suspendus comprenant une tringle constituée par un fil rigide de section ronde retenu par collage dans un repli de chacun des bords supérieurs de la feuille formant la poche du dossier suspendu, ce fil rigide étant associé à des embouts d'accrochage qui sont emmanchés à ses extrémités et comportent une languette plate engagée dans ledit repli et rendue solidaire de celui-ci, soit par rivetage, soit par collage.

Les diverses réalisations connues des dossiers suspendus exigent ainsi la réalisation de divers éléments dont le montage doit se faire en usine et qui ne peuvent pas être proposés en kit à la clientèle.

La présente invention a notamment pour but de simplifier la fabrication et le montage des dossiers, en permettant l'utilisation pour la tringle et le crochet, d'une pièce en matière plastique injectée qui en se rabattant sur elle-même emprisonne les bords supérieurs de la poche du dossier suspendu, poche dans laquelle des perforations ont été prévues permettant son accrochage irréversible avec la pièce en matière plastique.

Ce système permet d'utiliser toute sorte de matériau pour constituer la poche, puisqu'aucun procédé de collage ou de soudure n'est nécessaire.

De plus, il permet de vendre le produit en kit aux consommateurs, car la pièce en matière plastique et la poche peuvent être montées très facilement de manière manuelle par l'acheteur de manière à réaliser un dossier suspendu.

Conformément à l'invention, le dossier suspendu constitué d'une feuille pliée formant poche et de deux tringles de suspension montées sur les bords supérieurs de la feuille pliée est caractérisé en ce que la feuille comporte des perforations au moins sur ses bords supérieurs et en ce que la tringle de suspension est constituée de deux bandes reliées entre elles sur une zone délimitant une ligne de pliage, la première de ces deux bandes compre-

nant des tenons et la seconde des oeillets faisant face aux tenons, le nombre de tenons étant au plus égal au nombre des perforations desdits bords supérieurs et la disposition des tenons correspondant à au moins certaines desdites perforations, de sorte que les tenons de la première bande puissent, après pliage de la tringle autour d'un desdits bords supérieurs, pénétrer dans des oeillets de la seconde bande en passant à travers lesdites perforations.

Diverses autres caractéristiques de l'invention ressortent d'ailleurs de la description détaillée qui suit.

Des formes de réalisation de l'objet de l'invention sont représentées, à titre d'exemples non limitatifs au dessin annexé.

La fig. 1 représente de manière schématique un dossier suspendu conforme à l'invention.

La fig. 2 représente une coupe partielle de la tringle de suspension du dossier suspendu de la fig. 1.

La fig. 3 représente en coupe l'accrochage de la tringle de suspension avec l'un des bords supérieurs de la poche du dossier suspendu de la fig. 1.

Les fig. 4a et 4b représentent en détail deux types d'étiquettes illustrées à la fig. 1 en position montée.

La fig. 5 représente plus particulièrement les extrémités, en forme de crochets, de la tringle de suspension du dossier suspendu de la fig. 1.

La fig. 6 représente une vue partielle de dessus de l'accrochage de deux dossiers suspendus adjacents.

La fig. 7 représente deux formes de réalisation de la liaison de deux dossiers adjacents au moyen de tringles de suspension semblables à celles du dossier de la fig. 1.

A la fig. 1, on a illustré un dossier suspendu 1 qui est constitué, de manière connue, par une poche 2 formée par une feuille 3 pliée et dans laquelle des documents du type lettres ou analogues peuvent être introduits de manière latérale ou verticale.

Les feuilles 3 sont généralement réalisées en carton mais, pour des raisons de résistance, on peut préférer les fabriquer, par exemple, en matière plastique et, au moins leurs bords supérieurs 4 ainsi qu'éventuellement un de leurs bords latéraux 5, présentent des perforations 6 dont le rôle sera mieux compris de la description ci-après.

De même, les tringles de suspension 7 sont fixées aux bords supérieurs 4 de la feuille 3 et comportent à leurs extrémités des encoches 8 dirigées vers le bas et constituant des crochets

pour le montage des dossiers suspendus sur des rails latéraux d'un meuble de rangement, non représenté.

Conformément à l'invention, et comme cela apparaît plus particulièrement aux fig. 2 et 3, la tringle de suspension 7 qui est en général formée d'une pièce en matière plastique injectée ou moulée, et notamment en polypropylène, comprend deux bandes 10, 11 adjacentes et reliées entre elles par une zone 12 de plus faible résistance et délimitant une ligne de pliage. En outre, la bande 10 comprend au moins une pièce mâle ou tenon 13 auquel correspond une pièce femelle ou oeillet 14 formé dans la bande 11.

Ainsi, et comme cela ressort bien de la fig. 3, lorsque la tringle 7 est pliée en pivotant sur la ligne de pliage 12 et que la bande 10 est donc rabattue sur la bande 11 autour des bords supérieurs 4 de la feuille 3, les tenons 13 pénètrent chacun dans un oeillet correspondant 14 en traversant une perforation des bords supérieurs 4 de la feuille 3.

A ce sujet et bien que l'on ait représenté au dessin des dossiers à sept perforations, on peut prévoir un nombre différent de perforations, notamment selon la longueur des bords supérieurs 4. Par exemple, pour des dossiers dont les bords supérieurs 4 présentent une longueur comprise entre environ 30 et 35 cm, on prévoit de préférence dix perforations.

On obtient ainsi, dans tous les cas, un accrochage pratiquement irréversible de la tringle de suspension 7 avec la poche 2 du dossier suspendu (voir fig. 1).

On ne sortirait évidemment pas du cadre de l'invention en prévoyant que la bande 10 de la tringle de suspension 7 présente une succession de tenons 13 et/ou d'oeillets 14 auxquels correspondrait respectivement un même nombre d'oeillets 14 et de tenons 13 de la bande 11.

Il y a lieu cependant de noter que le nombre de tenons 13 ne peut en tout état de cause être plus grand que celui des perforations 6 prévues dans les bords supérieurs 4, et qu'à chaque tenon doit correspondre une perforation 6 et un oeillet 14 correspondant.

Le dossier suspendu 1 conforme à l'invention peut, en outre, comporter des étiquettes 15 (fig. 4a) et 16 (fig. 4b) permettant d'indexer les dossiers suspendus tant horizontalement que verticalement comme on le voit d'ailleurs à la fig. 1.

A cet effet, l'étiquette 15 présente la forme d'une pince à deux branches 15a, 15b pouvant être formée sur une partie de l'étiquette 15, comme représentée, ou sur toute la longueur de cette dernière, et au moins l'une des branches présente un trou et de préférence deux trous 15c. Il est ainsi possible de clipser l'étiquette 15 sur la tringle de suspension 7, la tête de l'un des tenons 13 rentrant

dans le trou 15c de l'étiquette (fig. 1). Si l'on prévoit plus d'un trou 15c sur les branches de l'étiquette, il est nécessaire que l'intervalle entre les trous 15c corresponde à celui entre deux tenons 13 de la tringle.

De même, l'étiquette 16 présente également la forme d'une pince à deux branches 16a, 16b semblables aux branches 15a, 15b de l'étiquette 15, et au moins une protubérance 16c est prévue sur l'une des branches, cette protubérance pénétrant dans une perforation 6 des bords latéraux de la poche 2 lorsque l'étiquette 16 est clipsée sur ces bords latéraux (fig. 1). La protubérance 16c de l'étiquette 16 joue ainsi le même rôle d'accrochage que le trou 15c de l'étiquette 15 et les mêmes remarques s'appliquent en ce qui concerne tant le nombre et l'emplacement des protubérances que la disposition des branches 16a, 16b.

De manière à permettre une liaison de deux dossiers adjacents côte à côte, on peut prévoir que les tringles de suspension 7 présentent à leurs extrémités des éléments d'accrochage.

Ainsi, et comme cela est représenté schématiquement à la fig. 5, un élément femelle ou oeillet 17 semblable aux oeillets 14 des figures précédentes est prévu par exemple au-dessus d'un des crochets 8 à une extrémité de la tringle de suspension 7 dont l'autre extrémité est munie d'un élément mâle 18 semblable au tenon 13 et également prévu par exemple au-dessus de l'autre crochet 8 de la tringle de suspension 7.

La fig. 6 montre une liaison à l'aide des éléments d'accrochage de l'invention de deux dossiers suspendus réalisés selon la fig. 1. Ainsi, l'élément mâle 18a de la tringle de suspension 7a d'un des dossiers suspendus pénètre dans l'oeillet 17b de la tringle de suspension 7b de l'autre dossier, et, de même, l'élément mâle 18b de la tringle de suspension 7b du dossier adjacent pénètre dans l'oeillet 17 de la tringle de suspension 7a.

Les éléments d'accrochage ainsi décrits permettent une liaison, de préférence amovible, de plusieurs dossiers suspendus placés de manière adjacente côte à côte, et ces éléments d'accrochage qui sont ainsi du type dit à "bouton pression", sont formés soit directement par moulage de la tringle de suspension en même temps que les tenons 13 et oeillets 14, ou sont incorporés à la tringle de suspension par un quelconque procédé approprié après fabrication de cette pièce.

A la fig. 7 on a représenté deux autres façons, conformes à l'invention, de relier deux à deux des dossiers suspendus adjacents.

En A, deux tringles semblables à celles des figures précédentes sont placées à cheval sur les bords opposés de deux dossiers adjacents 1a, 1b, une des tringles étant placée en dessous et l'autre au-dessus en emprisonnant entre elles les deux

bords supérieurs des dossiers 1a et 1b.

Ainsi, les tenons de la barre 10a de la tringle de suspension inférieure 7c pénètrent dans les oeillets de la barre 11b de la tringle de suspension supérieure 7d en passant par des perforations 6 de l'un des bords supérieurs 4 du premier dossier suspendu 1a. De même, les tenons de la barre 10b de la tringle de suspension supérieure 7d pénètrent dans les oeillets de la barre 11a de la tringle de suspension inférieure 7c en passant par des perforations 6 de l'un des bords supérieurs 4 du second dossier 1b.

En B, on a de même prévu une tringle unique 7' reliant ensemble deux dossiers suspendus adjacents 1a et 1c, la tringle 7' étant alors placée à cheval sur les bords adjacents supérieurs 4 des dossiers 1a et 1c dont les perforations 6 sont disposées les une en face des autres.

Dans cette réalisation, les tenons de la barre 10' de la tringle 7' pénètrent dans les oeillets de la barre 11' en passant par certaines au moins des perforations 6.

Le système selon l'invention permet d'utiliser toute sorte de matériau pour constituer la poche du dossier, puisqu'aucun procédé de collage ou de soudure, n'est nécessaire. Il suffit en effet de rabattre sur elle-même la pièce en matière plastique formant la tringle de suspension.

De plus, les éléments constitutifs du dossier suspendu peuvent être vendus en kit aux consommateurs, car la pièce en matière plastique et la poche peuvent être montées très facilement de manière manuelle par l'acheteur.

L'invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation représentés et décrits en détail car diverses modifications peuvent y être apportées sans sortir de son cadre.

Revendications

1 - Dossier suspendu constitué d'une feuille (3) pliée formant poche (2) et de deux tringles de suspension (7) montées sur les bords supérieurs (4) de la feuille pliée, caractérisé en ce que la feuille (3) comporte des perforations (6) au moins sur ses bords supérieurs (4) et en ce que la tringle de suspension (7) est constituée de deux bandes (10, 11) reliées entre elles sur une zone (12) délimitant une ligne de pliage, la première (10) de ces deux bandes comprenant des tenons (13) et la seconde (11) des oeillets (14) faisant face aux tenons (13), le nombre des tenons (13) pouvant être de l'ordre de dix pour des feuilles dont les bords supérieurs (4) ont une longueur de l'ordre de 30 à 35 cm, ce nombre étant au plus égal au nombre des perforations (6) desdits bords supérieurs (4) et la disposition des tenons (13) corres-

pondant à au moins certaines desdites perforations (6), de sorte que les tenons (13) de la première bande (10) puissent, après pliage de la tringle autour d'un desdits bords supérieurs (4), pénétrer dans des oeillets (12) de la seconde bande (11) en passant à travers lesdites perforations (6).

2 - Dossier suspendu selon la revendication 1, caractérisé en ce que les extrémités des tringles de suspension (7) présentent des encoches (8) formées dans les bandes (10, 11) et dirigées vers le bas du dossier en formant des crochets prévus pour reposer sur des tiges (9) d'un meuble de rangement.

3 - Dossier suspendu selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il comprend supplémentaires au moins une étiquette (15) formant pince et prévue pour être montée à cheval sur la tringle de suspension (7) une fois montée, une des branches (15b, 15c) au moins de la pince présentant au moins un trou (15c) dans lequel peut rentrer la tête d'un desdits tenons.

4 - Dossier suspendu selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il comprend supplémentaires une étiquette (16) formant pince et prévue pour être montée à cheval sur les bords latéraux (5) des feuilles, ces bords latéraux (5) présentant des perforations (6) et une des branches (16a, 16b) de la pince présentant au moins une protubérance (16c) prévue pour pénétrer dans une desdites perforations (6).

5 - Dossier suspendu selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les extrémités des tringles de suspension présentent des éléments d'accrochage de deux dossiers adjacents, par exemple des éléments (17, 18) du type respectif mâle et femelle.

6 - Dossier suspendu selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que, pour la liaison de deux dossiers suspendus adjacents (1a, 1b), on utilise deux tringles de suspension (7d, 7c) placées à cheval sur le bord supérieur (4) des feuilles adjacentes desdits dossiers, l'une de ces tringles étant placée au-dessus et l'autre en dessous, les tenons correspondant à au moins certains des oeillets et les tenons d'une des tringles rentrant dans les oeillets de l'autre tringle en traversant des perforations (6) des bords supérieurs (4) des feuilles.

7 - Dossier suspendu selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que, pour la liaison de deux dossiers suspendus adjacents (1a, 1c), on utilise une tringle de suspension unique (7'), montée à cheval sur le bord supérieur (4) des feuilles adjacentes desdits dossiers, les tenons d'une des bandes (10', 11') rentrant dans les oeillets de l'autre bande (11', 10') en traversant au moins certaines des perforations (6) du bord supérieur des feuilles.

8 - Dossier suspendu selon l'une des revendications

cations 1 à 7, caractérisé en ce que chacune des bandes (10, 11) des tringles de suspension (7) présente une succession de tenons (13) et d'oeillets (14).

9 - Dossier suspendu selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que la tringle de suspension (7) est formée en matière plastique injectée ou moulée, et notamment en polypropylène.

10 - Dossier suspendu selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce qu'il est vendu en kit comportant, d'une part, des feuilles (3) et, d'autre part, des tringles de suspension (7), l'ensemble étant prévu pour être monté par l'acheteur.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

5

FIG.1

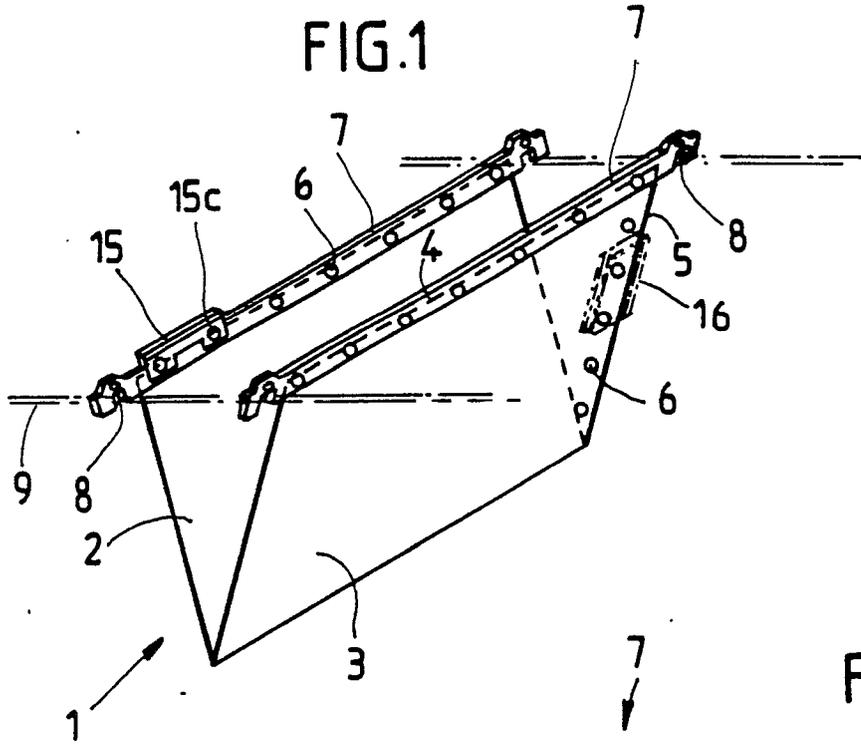


FIG.2

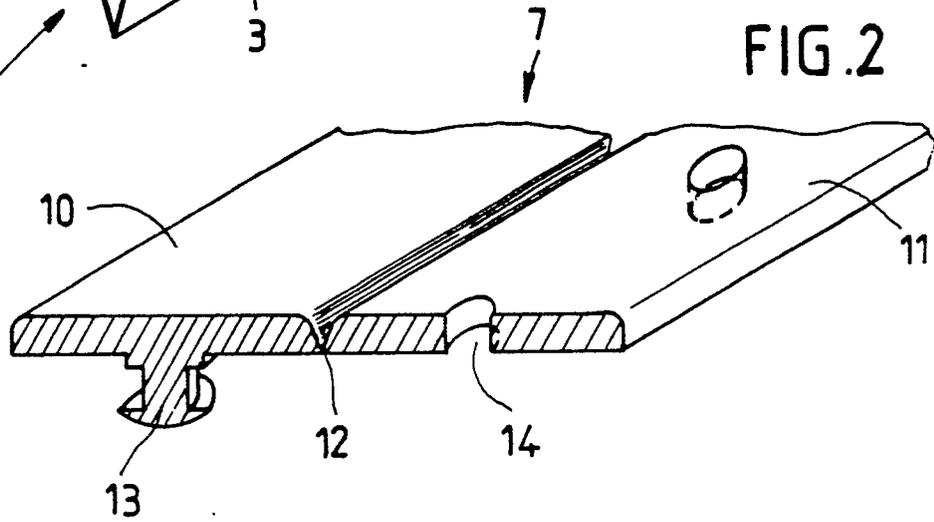


FIG.3

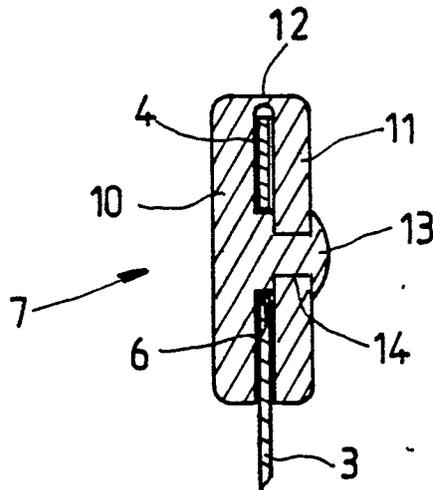


FIG.5

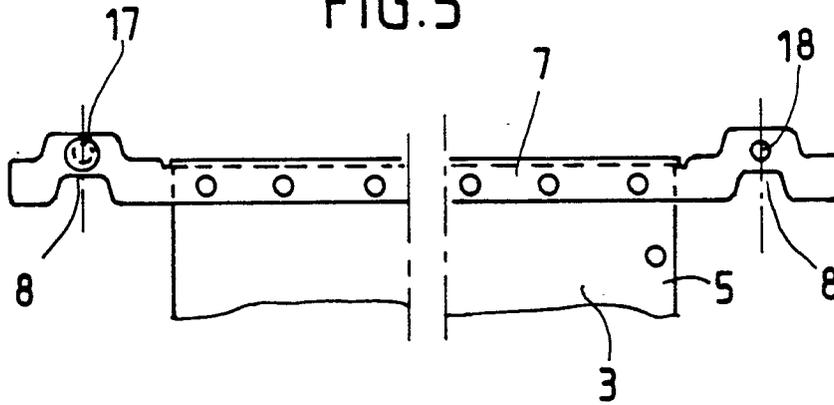


FIG.6

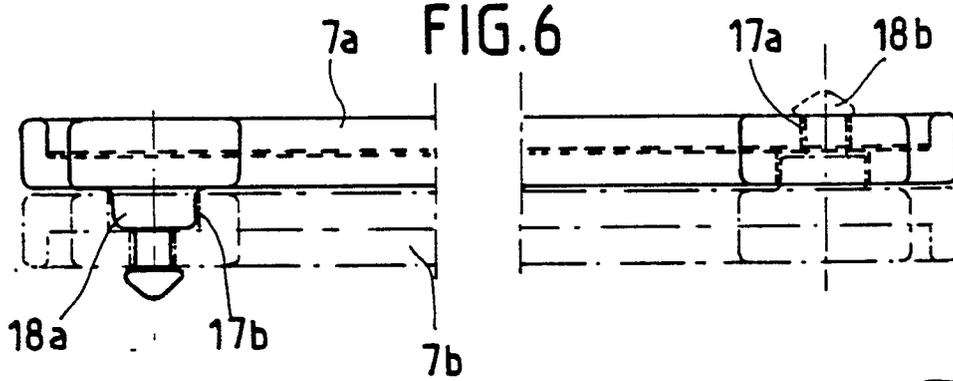


FIG.4a

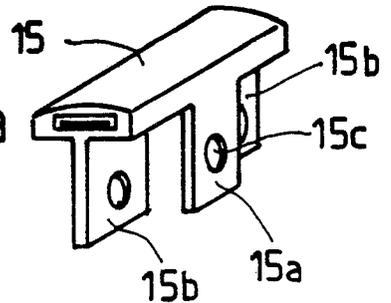


FIG.4b

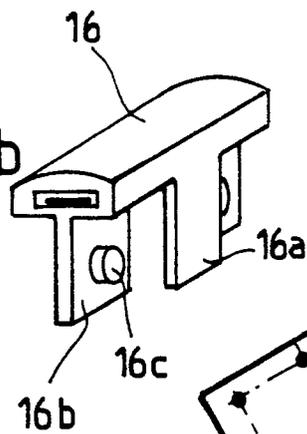
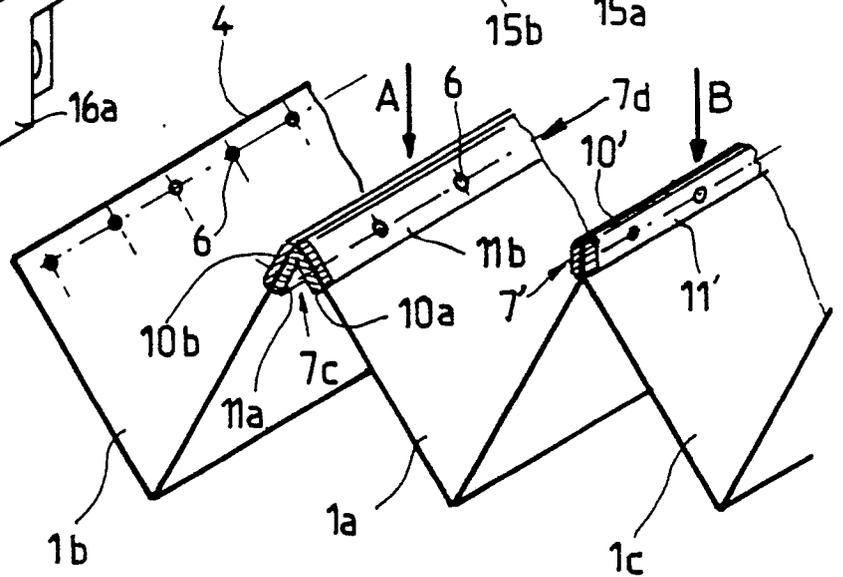


FIG.7





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Y	FR-A-13355015 (SOCIETE LYONNAISE DE CLASEMENT) * le document en entier * ---	1, 9	B42F15/00 B42F15/02
Y	US-A-4730736 (LINDQUIST, QUALE) * colonne 2, ligne 33 - colonne 4, ligne 29; figures 1-3 * ---	1, 9	
Y	DE-A-2534690 (SIPLAST SIEGERLANDER PLASTIK) * page 6, ligne 11 - ligne 13; figures 1-3 * ---	9	
A	FR-A-1444862 (SCHIFRES) * le document en entier * ---	1	
A	DE-B-1142581 (DUCERF) * le document en entier * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			B42F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 08 FEVRIER 1990	Examineur EVANS A. J.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			